



Commune des Aviron

Extrait N° 16 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 OCT. 2020
que la convocation du Conseil a été faite le **01 octobre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,



Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE

Procurations : M. Jean Max ROPAUD a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS a donné mandat à M. René VLODY – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE

Absents : M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame MEZINO Julie Rose comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

M. René VLODY a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n°14.

& &
&

AFFAIRE N° 16/ Médiathèque

- Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion
- Approbation du plan de financement

Hôtel de Ville

La médiathèque doit actualiser son logiciel de gestion en migrant le service vers un logiciel donnant plus de latitude pour répondre aux attentes du public.

Il s'agit d'un nouveau système de gestion documentaire complet et multimédia qui intègre notamment les fonctionnalités essentielles suivantes :

- ✓ L'accessibilité aux personnes déficientes ;
- ✓ La mobilité et l'adaptation du contenu à tout type de matériel ;
- ✓ L'accès aux ressources numériques et la recherche à facettes fédérée dans l'ensemble des données du portail ;
- ✓ Un outil convivial simple et participatif pour les usagers.

Le coût des licences plus la mise en service et la formation s'élève à 24 100 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Ministère de la Culture – Direction des affaires culturelles	80%	19 280,00
Commune	20%	4 820,00

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le principe de la migration vers un nouveau logiciel,
- Approuver le plan de financement proposé,
- Solliciter de la DAC l'attribution de la subvention correspondante,
- Approuver la prise en charge par la Commune de la dépense,
- A autoriser le Maire et en son absence, le premier adjoint à signer les documents correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de la migration vers un nouveau logiciel ;
- Approuve le plan de financement proposé ;
- Sollicite de la DAC l'attribution de la subvention correspondante ;
- Approuve la prise en charge par la Commune de la dépense ;
- Autorise le Maire et en son absence, le premier adjoint à signer les documents correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,



Eric FERRÈRE

